

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15 et 16 octobre 2012**

**2012 DVD 28** Délégation de service public pour l'entretien, l'exploitation et la mise aux normes du parc de stationnement Ternes (17e), pour une durée de 10 ans.

**M. Julien BARGETON rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L-1411-1 et suivants ;

Vu l'avis émis le 11 septembre 2012. par la "Commission Consultative des Services Publics Locaux", en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation établi au titre de l'article L-1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande d'approuver le principe de délégation de service public pour l'entretien, l'exploitation et la mise aux normes du parc de stationnement Ternes (17e), pour une durée de 10 ans, de l'autoriser à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 8 octobre 2012;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON au nom de la 3<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le principe de délégation de service public pour l'entretien, l'exploitation et la mise aux normes du parc de stationnement Ternes (17e), pour une durée de 10 ans, est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.